

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-IRÈNE

Sainte-Irène, le 6 décembre 2016

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, tenue le lundi 5^{ième} jour de décembre 2016 à 19 h30 au centre municipal et communautaire sous la présidence du maire monsieur Alain Gauthier et à laquelle sont présents :

Sébastien Lévesque

Nancy Proulx

Jérémie Gagnon

Huguette Deschênes

Nelson Thériault

Les membres présents forment le quorum et déclarent avoir reçu l'avis de convocation.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par le maire, Alain Gauthier. Cécile Barrette, secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire d'assemblée; Marjolaine Pronovost directrice-générale est aussi présente.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
Résolution (207-12-2016)

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Nancy Proulx et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du lundi 7 novembre 2016
4. Présentation des comptes
5. Lecture de la correspondance
6. Rapport du maire et des comités
7. Période de questions
8. Vacance du siège # 4 – Martin Madore
9. Ouverture des soumissions des produits pétroliers 2017
10. Adoption du règlement 292-2016 – Abrogeant le règlement no. 03-2006 relatif à une entente inter-municipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia
11. Avis de motion – Règlement 293-2016 – Concernant la constitution d'une réserve pour le remplacement du médium filtrant des eaux usées Val-d'Irène – Biosor
12. Présentation et adoption du projet de règlement # 293-2016
13. Avis de motion – Règlement # 294-2016 - Modifiant le règlement 278-2015 concernant les heures d'ouverture du bureau municipal
14. Achat de pneus pour la niveleuse
15. Annulation de la résolution 84-06-2016 – Acquisition de balle « zorbing » Val-d'Irène
16. Avis de motion – Règlement # 296-2016 – Emprunt de 78,000 \$ sans intérêt - Biosor
17. Projet de règlement d'emprunt # 296-2016 de 78,000 \$ sans intérêt sur la réserve du fond de roulement - Investissement dans le Biosor
18. Avis de motion – Règlement 295-2016 - Fixant le taux de taxe foncière et les tarifs de compensations pour les services – Budget 2017
19. Transport adapté et collectif
20. P.I.I.A. – 9, Rue du Verglas

21. Divers
 - 21.1 Location de la salle communautaire
 - 21.2 Plaintes concernant les chemins
 - 21.3 Analyse des comptes à recevoir
 - 21.4 Achat d'une pompe pour le Biosor
22. Prochaine séance
23. Période de questions
24. Levée de la séance

adoptée

3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du lundi 7 novembre 2016.
Résolution (208-12-2016)

Il est proposé par Huguette Deschênes, appuyé par Sébastien Lévesque et unanimement résolu d'adopter le **procès-verbal de la séance régulière du lundi 7 novembre 2016.**

adoptée

4. Présentation des comptes
Résolution (209-12-2016)

Il est proposé par Nelson Thériault, appuyé par Nancy Proulx et unanimement résolu de payer les comptes du mois d'août au montant de **\$ 81 298.37**

adoptée

5. Lecture de la correspondance
Fonds de développement des territoires (FDT)
Résolution (210-12-2016)

Il est proposé par Huguette Deschênes, appuyé par Nancy Proulx et résolu unanimement que la municipalité renouvelle l'enveloppe du Fonds de développement des territoires, qu'elle réserve un montant maximal de 5 000 \$ pour le comité de développement local Nemtayé afin de réaliser des projets locaux pour l'année 2017.

adoptée

6. Rapport du maire et des comités

7. Période de questions

8. Vacance du siège # 4 – Martin Madore
Résolution (211-12-2016)

Lors de la séance régulière du 7 novembre 2016, le conseiller Martin Madore a remis sa démission pour des raisons de non éligibilité suite à la vente de sa propriété; en conséquence, il est proposé par Huguette Deschênes, appuyé par Nancy Proulx et unanimement résolu de garder le poste vacant jusqu'aux prochaines élections qui auront lieu en novembre 2017 et de confier la responsabilité de l'entretien des bâtiments aux conseillers Jérémie Gagnon et Sébastien Lévesque.

adoptée

9. Ouverture des soumissions – Achat de produits pétroliers
Résolution (212-12-2016)

Suite à l'ouverture des soumissions reçues pour les produits pétroliers 2017, lors de la séance régulière du conseil, tenue le lundi 5 décembre 2016 à 19h30; 2 soumissionnaires sur les trois contactés ont démontré de l'intérêt :

- Les pétroles R. Turmel Inc. = - (0.0100)/marge de profit
- Sonic/La Coop Fédérée = - (0.0115)/marge de profit
- Pétroles J.D. inc. = pas soumissionné

Les 2 soumissions déposées sont conformes aux documents de soumission en tenant compte de l'addendum demandé par Monsieur Robert Lévesque de Turmel, pour qu'il y ait équité dans les soumissions, il faut que la date de référence Valéro soit la même. La date proposée dans l'addendum était le 7 novembre 2016, la référence Valéro de chez Turmel était le 5 novembre et celle de Sonic/Coop le 8 novembre.

Il est proposé par Nelson Thériault, appuyé par Jérémie Gagnon et résolu d'accorder le contrat à l'entreprise s'accordant la plus basse marge de profit, soit Sonic/Coop. Fédérée.

adoptée

10. Adoption du règlement 292-2016 – Abrogeant le règlement no. 03-2006 relatif à une entente inter-municipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia
Résolution (213-12-2016)

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Érène et la MRC de La Matapédia se sont prévaluées des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1) pour conclure une entente inter-municipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Érène a autorisé la conclusion de ladite entente par l'adoption du règlement no. 03-2006;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Érène et la MRC de La Matapédia désirent mettre fin à ladite entente inter-municipale;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance antérieure du conseil de la municipalité de Sainte-Érène;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jérémie Gagnon, appuyé par Nancy Proulx et résolu que le présent règlement soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

Article 1 Le règlement no. 03-2006 autorisant la conclusion d'une entente inter-municipale en matière d'inspection entre la municipalité régionale de comté de La Matapédia et la municipalité de Saint-Érène est abrogé.

Article 2 Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

ADOPTÉE À SAINTE-IRÈNE, CE 5^{ième} JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2016.

Alain Gauthier, maire

Marjolaine Pronovost, secrétaire-trésorière

11. Avis de motion – Règlement 293-2016 – Concernant la constitution d’une réserve pour le remplacement du médium filtrant des eaux usées Val-d’Irène – Biosor

Avis de motion est donné par Jérémie Gagnon, conseiller, voulant que le règlement 293-2016 visant la constitution d’un fonds local réservé à la réfection et à l’entretien du médium filtrant des eaux usées de Val-d’Irène, soit présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil de la municipalité de Sainte-Irène; que ledit règlement ayant été remis à tous les membres du conseil, il en sera dispensé de lecture lors de son adoption.

**12. Présentation et adoption du projet de règlement 293-2016 – Réserve Biosor
Résolution (214 -12-2016)**

PROJET DE RÈGLEMENT # 293-2016

**CONCERNANT LA CONSTITUTION D’UNE RÉSERVE POUR LE REMPLACEMENT
DU MÉDIUM FILTRANT DES EAUX USÉES DE VAL-D’IRÈNE – BIOSOR**

ATTENDU qu’en vertu de l’article 1094.1 du Code Municipal du Québec, toute municipalité locale peut par règlement, créer au profit d’un secteur déterminé, une réserve financière à une fin déterminée pour le financement de dépenses autres que des dépenses d’immobilisations;

ATTENDU que la nécessité de remplacement du médium filtrant des eaux usées Biosor fait l’objet de dépenses majeures imputables aux immeubles desservis dans un secteur déterminé;

ATTENDU que la durée de vie du médium filtrant est de sept (7) ans;

ATTENDU que la somme prévue pour répondre à cette obligation est de 45,864 \$, soit 50% du coût prévu des réparations évaluées approximativement à 91,000 \$;

ATTENDU que la municipalité se doit de répartir ces dépenses aux utilisateurs/payeurs et ainsi éviter de hausser la taxe du service d’égout massivement l’année où d’autres travaux seront exécutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jérémie Gagnon, appuyé par Nelson Thériault et résolu unanimement que le projet de règlement # 293-2016, concernant la constitution d’une réserve financière pour le remplacement et l’entretien du médium filtrant des eaux usées Biosor dans le secteur Val-d’Irène soit adopté, statue et ordonne ce qui suit :

ARTICLE 1 : RAISON DE LA CRÉATION DE LA RÉSERVE

La municipalité de Sainte-Irène crée une réserve financière pour couvrir les dépenses qui seront occasionnées lors du remplacement du médium filtrant des eaux usées Biosor secteur Val-d’Irène.

ARTICLE 2 : MONTANT PROJETÉ

La municipalité de Sainte-Irène crée une réserve en capital d’un montant de 45,864 \$ plus les intérêts qu’elle pourra accumuler.

ARTICLE 3 : SECTEUR DÉTERMINÉ

La réserve financière est créée au profit d'un secteur déterminé constitué de tous les immeubles utilisant le réseau d'égout de Val-d'Irène.

ARTICLE 4 : DURÉE

La réserve financière est constituée pour une période de 7 ans débutant en 2017. La réserve cessera d'exister lorsqu'elle sera suffisante pour répondre à l'entretien du médium filtrant.

ARTICLE 5 : MODE DE FINANCEMENT

Aux fins de constitution de la réserve, une taxe spéciale de 56 \$ sera prélevée chaque année sur tous les immeubles utilisant le réseau d'égout selon le nombre d'unités de logements « habités à l'année ou non ».

ARTICLE 6 : EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES

Après l'utilisation de la réserve ou à la fin de l'existence de celle-ci, l'excédent des revenus sur les dépenses sera transféré dans une autre réserve, approuvée conformément à l'article 1094.1, du code Municipal du Québec, pour les prochains travaux de remplacement d'équipements conformément aux lois en vigueur audit moment où il sera affecté en réduction de la tarification du secteur déterminé à l'article 3 et ce, au choix du conseil municipal.

ARTICLE 7 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À SAINTE-IRÈNE, CE 5^{ème} JOUR DE MOIS DE DÉCEMBRE 2016

Alain Gauthier,
Maire

Marjolaine Pronovost,
Directrice générale

13. Avis de motion – Règlement 294-2016 - Modifiant le règlement 278-2015 concernant les heures d'ouverture du bureau municipal

Avis de motion est donné par Huguette Deschênes conseillère, voulant que le règlement numéro 294-2016 soit présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

L'adoption de ce règlement a pour objet de modifier le règlement 278-2015 concernant les heures d'ouvertures du bureau municipal.

**14. Achat de pneus pour la niveleuse
Résolution (215-12-2016)**

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Nelson Thériault et résolu de faire l'achat de 6 pneus PL 17.5R25 V-Steel Snow Wedge chez OK Centre du pneu au coût de 1 600 \$/l'unité plus les frais de montage et de démontage pour la niveleuse Volvo.

adoptée

15. Annulation de la résolution 84-06-2016 – Concernant l’acquisition de balle « zorbing » pour Val-d’Irène
Résolution (216-12-2016)

Considérant que l’activité des balles « zorbing » est annulé, il est proposé par Nancy Proulx, appuyé par Huguette Deschênes et unanimement résolu de mettre fin à l’entente prise par la résolution 84-06-2016, lors de la séance régulière du 6^{ième} jour de juin 2016.

adopté

16. Avis de motion – Règlement 296-2016 concernant un emprunt de 78 000 \$ sans intérêt sur la réserve du fond de roulement pour investissement dans le Biosor

Avis de motion est donné par Sébastien Lévesque conseiller, voulant que le règlement numéro 296-2016 soit présenté pour adoption lors d’une séance ultérieure.

L’adoption de ce règlement a pour objet de permettre un emprunt de 78,000 \$ sans intérêt sur la réserve du fond de roulement pour investissement dans le Biosor

17. Projet de règlement # 296-2016 – Concernant un emprunt de 78,000 \$ sans intérêt sur la réserve du fond de roulement pour un investissement dans le Biosor
Résolution (217 -12-2016)

- Considérant que le matériel de filtration fait partie d’une dépense en immobilisation;
- Considérant que le médium filtrant Biosor a une durée utile de 7 ans;
- Considérant que l’évaluation des travaux de remplacement du Biosor est de 91,000 \$;
- Considérant qu’il est impossible pour les contribuables utilisateurs/payeurs d’absorber la charge de cet investissement sur une période d’un (1) an;
- Considérant que le montant sera remboursable sur une période de 7 ans;
- Considérant que le financement du fond de roulement est remboursable un an plus tard, donc en 2018;

En conséquence, il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Nancy Proulx et résolu unanimement que les utilisateurs/payeurs commencent à payer une taxe spéciale de 111 \$ par année à compter de janvier 2017.

Qu’un emprunt de 78,000 \$ remboursable en 6 ans soit accordé sans intérêt à même la réserve du fond de roulement de la municipalité pour subvenir à cette dépense en immobilisation.

adoptée

18. Avis de motion – Règlement 295-2016 – Fixant le taux de taxe foncière et les tarifs de compensations pour les services – Budget 2017

Avis de motion est donné par Nancy Proulx, conseiller, voulant que le règlement numéro 295-2016 soit présenté pour adoption lors d’une séance ultérieure.

L’adoption de ce règlement a pour objet d’établir le programme triennal des immobilisations, fixer le taux de la taxe foncière générale ainsi que les tarifs de compensations pour les services de cueillettes (ordures, récupération et compost), d’eau et d’égout pour l’année 2017.

19. **Transport adapté et collectif**
Résolution (218-12-2016)

Il est proposé par Huguette Deschênes, appuyé par Nancy Proulx et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Érène contribue financièrement aux services de transport adapté et collectif dispensés par le Service de transport adapté La Caravelle Inc., sur le territoire de la MRC tel que prévu aux prévisions budgétaires 2017 de la MRC de La Matapédia.

adoptée

20. **P.I.I.A. – 9, Rue du Verglas**
Résolution (219-12-2016)

Considérant que le CCU a analysé la demande du requérant,

Considérant que suite à ladite analyse, le comité consultatif d'urbanisme **recommande** au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis après vérification tel que recommandé, auprès de madame Karine Julie Guénard, inspectrice, la conformité des panneaux de fibrociment en implantation architecturale.

En conséquence, il est proposé par Nelson Thériault, appuyé par Huguette Deschênes et résolu d'autoriser l'émission du permis tel que demandé.

adoptée

21. **Divers**

21.1 **Location de la salle communautaire**

Voir à refaire l'entente sur la location de la salle communautaire qui sera présentée lors de la prochaine séance de travail.

21.2 **Plaintes concernant les chemins**

21.3 **Analyse des comptes à recevoir**

21.4 **Achat d'une pompe pour le Biosor**

21.5

22. **Prochaine séance**

Séance de travail : _____

Séance régulière : lundi 9 janvier 2017 à 19h30

23. **Période de questions**

24. **Levée de la séance**

Résolution (220-12-2016)

Il est proposé par Jérémie Gagnon, appuyé par Nancy Proulx et unanimement résolu de lever la séance à 21h30.

adoptée

Maire

Directrice générale

COPIE DE RÉOLUTION

Sainte-Irène, le 6 décembre 2016

À une session régulière du conseil de la Municipalité de Sainte-Irène tenue le lundi 5^{ième} jour de décembre 2016 et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Sébastien Lévesque

Nancy Proulx
Huguette Deschenes

Jérémie Gagnon
Nelson Thériault

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Alain Gauthier. Cécile Barrette, secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

Fonds de développement des territoires (FDT)

Résolution (210-12-2016)

Il est proposé par Huguette Deschênes, appuyé par Nancy Proulx et résolu unanimement que la municipalité renouvelle l'enveloppe du Fonds de développement des territoires, qu'elle réserve un montant maximal de 5 000 \$ pour le comité de développement local Nemtayé afin de réaliser des projets locaux pour l'année 2017.

Copie certifiée conforme
donnée à Sainte-Irène
ce 6^{ième} jour de décembre 2016

Marjolaine Pronovost
Directrice générale